

REGLEMENT

BOURSE "Tout pour l'enfant" : VETEMENTS, JOUETS ET ARTICLES DE PUERICULTURE

organisée par L'APE la RHONELLE de VILLERS POL

SAMEDI 24 novembre 2018 A ORSINVAL - Salle de Fêtes- Rue de Valenciennes

Article 1 : Horaires

Les horaires des exposants sont de 8h00 à 17h00, les horaires d'ouverture au public de 9h00 à 16h00. Les exposants devront se présenter à la salle des fêtes d'Orsinval, le samedi 24 novembre 2018 à partir de 8h et avant 9h; passé ce délai et sans avertissement, l'organisateur disposera de leur emplacement. Les exposants pourront s'installer une heure avant l'ouverture au public et disposeront d'une heure après la fermeture, pour débarrasser leur stand.

Article 2 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet: paiement en espèces ou par chèque à l'ordre de APE la Rhônelle, bulletin d'inscription daté et signé, la photocopie de la carte d'identité recto verso et une attestation sur l'honneur de non participation à plus de deux manifestations de même nature par année civile. Si l'exposant ne peut se déplacer, il enverra le dossier complet par courrier à APE la Rhônelle 9 rue Roger denis-59530 Villers Pol en y ajoutant une enveloppe timbrée libellée à son nom pour l'envoi du reçu de la réservation. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non participation (sauf cas grave justifié).

Article 4 : Emplacements

Les organisateurs restent seuls jugent de la distribution des emplacements. Le nombre d'emplacements est **limité à 2 emplacements** de 1.80m chacun. Chaque exposant doit laisser son emplacement parfaitement propre comme il l'a trouvé le matin. Tout détritrus doit être ramassé et trié dans des sacs poubelles mis à disposition.

Article 5: Tarif

5 € par emplacement équivalent à une table + 5€ forfait de réservation, le tout payable à la réservation. Les fonds récoltés permettront à l'APE la Rhônelle de développer ses projets et financer des projets pédagogiques pour l'école de Villers Pol.

Article 6 : Matériel d'exposition

Les organisateurs mettent à disposition tables et chaises. Les exposants s'engagent à rendre le matériel d'exposition. Un état du matériel sera effectué avant et après la bourse. Toute détérioration sera redevable à la Mairie d'Orsinval.

Article 7: Fonctionnement de la vente

Les exposants s'engagent à vendre des articles de puériculture/jouets/vêtements/ d'occasion, propres et en bon état de fonctionnement. Les objets exposés demeureront sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne seront en aucun cas responsable des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants, quelle qu'en soit la cause. La vente d'armes est strictement interdite. Les personnes souhaitant acheter des articles mis en vente durant cette bourse aux vêtements, jouets et articles de puériculture devront régler leurs achats auprès des vendeurs. Seuls les organisateurs se réservent le droit unique de proposer buvette et petite restauration sur place ; un café ou thé de bienvenue sera offert à chaque vendeur.

Article 8 : Exposants

Chaque exposant s'engage à respecter le règlement ci-contre. Seuls les particuliers sont autorisés à participer. Les professionnels ne sont pas admis. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui à leur avis troublerait le bon ordre ou la moralité de la brocante et sans qu'il puisse être réclamé une quelconque indemnisation.

BULLETIN D'INSCRIPTION Bourse Tout pour l'Enfant – 24 novembre 2018

NOM:..... Jouets*
Prénom:..... Vêtements*
Adresse:..... Matériel de puériculture*
.....

Tél:.....
Courriel:.....
Nombre d'emplacements: 1 ou 2 *soit€
+ 5 € de forfait de réservation

Soit un total de€ réglés à l'ordre de APE La Rhônelle
Date:.....
Signature:

- * Barrer la mention inutile

Reçu de réservation

M./Me la somme de € pour un (ou deux) emplacement(s) + forfait de réservation, lors de la bourse « Tout pour l'Enfant » qui a lieu le 24/11/2018 à Orsinval.

REGLEMENT

BOURSE "Tout pour l'enfant" : VETEMENTS, JOUETS ET ARTICLES DE PUERICULTURE

organisée par L'APE la RHONELLE de VILLERS POL

SAMEDI 24 novembre 2018 A ORSINVAL - Salle de Fêtes- Rue de Valenciennes

Article 1 : Horaires

Les horaires des exposants sont de 8h00 à 17h00, les horaires d'ouverture au public de 9h00 à 16h00. Les exposants devront se présenter à la salle des fêtes d'Orsinval, le samedi 24 novembre 2018 à partir de 8h et avant 9h; passé ce délai et sans avertissement, l'organisateur disposera de leur emplacement. Les exposants pourront s'installer une heure avant l'ouverture au public et disposeront d'une heure après la fermeture, pour débarrasser leur stand.

Article 2 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet: paiement en espèces ou par chèque à l'ordre de APE la Rhônelle, bulletin d'inscription daté et signé, la photocopie de la carte d'identité recto verso et une attestation sur l'honneur de non participation à plus de deux manifestations de même nature par année civile. Si l'exposant ne peut se déplacer, il enverra le dossier complet par courrier à APE la Rhônelle 9 rue Roger denis-59530 Villers Pol en y ajoutant une enveloppe timbrée libellée à son nom pour l'envoi du reçu de la réservation. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non participation (sauf cas grave justifié).

Article 4 : Emplacements

Les organisateurs restent seuls jugent de la distribution des emplacements. Le nombre d'emplacements est **limité à 2 emplacements** de 1.80m chacun. Chaque exposant doit laisser son emplacement parfaitement propre comme il l'a trouvé le matin. Tout détritrus doit être ramassé et trié dans des sacs poubelles mis à disposition.

Article 5: Tarif

5 € par emplacement équivalent à une table + 5€ forfait de réservation, le tout payable à la réservation. Les fonds récoltés permettront à l'APE la Rhônelle de développer ses projets et financer des projets pédagogiques pour l'école de Villers Pol.

Article 6 : Matériel d'exposition

Les organisateurs mettent à disposition tables et chaises. Les exposants s'engagent à rendre le matériel d'exposition. Un état du matériel sera effectué avant et après la bourse. Toute détérioration sera redevable à la Mairie d'Orsinval.

Article 7: Fonctionnement de la vente

Les exposants s'engagent à vendre des articles de puériculture/jouets/vêtements/ d'occasion, propres et en bon état de fonctionnement. Les objets exposés demeureront sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne seront en aucun cas responsable des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants, quelle qu'en soit la cause. La vente d'armes est strictement interdite. Les personnes souhaitant acheter des articles mis en vente durant cette bourse aux vêtements, jouets et articles de puériculture devront régler leurs achats auprès des vendeurs. Seuls les organisateurs se réservent le droit unique de proposer buvette et petite restauration sur place ; un café ou thé de bienvenue sera offert à chaque vendeur.

Article 8 : Exposants

Chaque exposant s'engage à respecter le règlement ci-contre. Seuls les particuliers sont autorisés à participer. Les professionnels ne sont pas admis. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui à leur avis troublerait le bon ordre ou la moralité de la brocante et sans qu'il puisse être réclamé une quelconque indemnisation.

BULLETIN D'INSCRIPTION Bourse Tout pour l'Enfant – 24 novembre 2018

NOM:..... Jouets*
Prénom:..... Vêtements*
Adresse:..... Matériel de puériculture*
.....

Tél:.....
Courriel:.....
Nombre d'emplacements: 1 ou 2 *soit€
+ 5 € de forfait de réservation

Soit un total de€ réglés à l'ordre de APE La Rhônelle
Date:.....
Signature:

- * Barrer la mention inutile

Reçu de réservation

M./Me la somme de € pour un (ou deux) emplacement(s) + forfait de réservation, lors de la bourse « Tout pour l'Enfant » qui a lieu le 24/11/2018 à Orsinval.